Image not found or type unknown

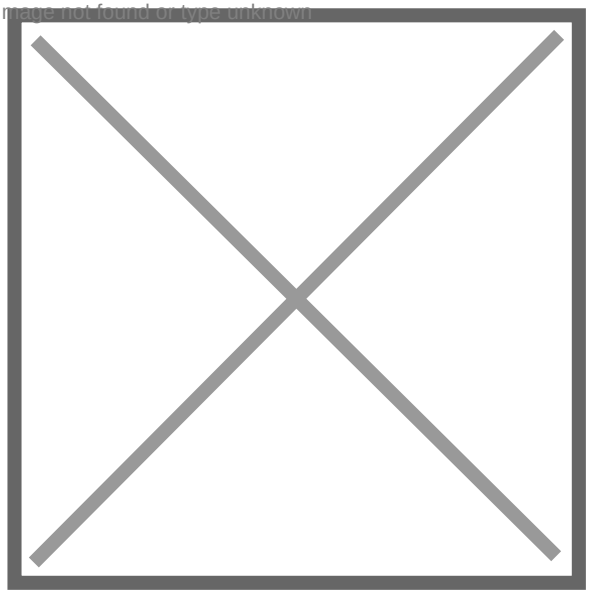

Toujours pas de remboursement de l'assurance maladie

Par **bretigny22**, le **30/07/2019** à **14:58**

Bonjour,

Habitant dans le Val d'Oise, pendant mes vacances, j'ai du me rendre chez un dentiste en Gironde. Ce dernier prenait la carte vitale, mais à ce jour, cela fait déja 20 jours que je me suis rendu chez lui et toujours pas de remboursement de l'assurance maladie.
Habituellement pour une consultation chez un médecin qui prend ma carte vitale, j'ai le remboursement environ 4 jours après.
Est ce le fait que je suis allé chez un dentiste en dehors de ma région qui rallonge les délais de remboursement ?

A qui dois-je m'adresser pour une réclamation
Au dentiste lui-même ou à ma caisse d'assurance maladie ?

Par **chaber**, le **30/07/2019** à **15:49**

bonjour

Si vous avez payé intégralement le dentiste il n'est plus concerné. C'est une affaire entre vous et la CPAM

Par **bretigny22**, le **30/07/2019** à **17:31**

bonjour,

[quote]
Si vous avez payé intégralement le dentiste il n'est plus concerné. C'est une affaire entre vous et la CPAM

[/quote]
oui, le dentiste a été payé intégralement par un chèque qu'il a encaissé.

Mais pourrait-il y avoir un dysfonctionnement de son terminal de transmission de données (lecteur de carte vitale) qui pourrait expliquer que depuis, 3 semaines s'étant écoulées, je n'ai toujours aucun remboursement ?

(la CPAM indique que le remboursement intervient dans un délai de 3 à 5 ours ouvrables lorsque le professionnel de santé prend la carte vitale)

Par **chaber**, le **31/07/2019** à **09:30**

bonjour

Interrogez votre CPAM

Par **bretigny22**, le **01/08/2019** à **13:22**

Bonjour,

En consultant les remboursements relatifs à ma carte vitale, sur mon compte Ameli, je découvre que mes achats de médicaments, sur mon lieu de vacances, avec l'ordonnance du dentiste + carte vitale, ont déjà été remboursés par la CPAM au pharmacien.

Il me semble que le délai d'attente de mon propre remboursement de soins dentaires, est dépassé et qu'une réclamation auprès de la CPAM n'est pas prématurée.

Qu'en pensez-vous ?

Par **chaber**, le **01/08/2019** à **19:32**

si votre carte a bien fonctionné il n'y a pas de raison que les frais dentaires avancés ne soient

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

pas remboursés. Rapprochez-vous de la CPAM

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés